

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES LOCAUX DE LA MAIRIE DE LIFFOL-LE-GRAND



Maître d'ouvrage :
Commune de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

D.C.E.

Date limite de remise des offres le lundi 31 juillet 2017 à 12h00.

Visite du site possible le **mardi 18 juillet 2017**, **jeudi 20 juillet 2017** et le **lundi 24 juillet 2017** aux horaires d'ouverture de la mairie
8h00-12h00 13h30-17h00
(Prévenir l'accueil de la mairie un jour avant au 03.29.06.60.25)

MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE

**Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés
publics.**

Adresse de chantier :
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU PRÉSENT MAPA	3
ARTICLE 2	CONDITIONS DU MAPA	3
2.1 -	Étendue de la consultation	3
2.2 -	Visite avant remise des offres	3
2.3 -	Maîtrise d'œuvre	3
2.4 -	Les travaux à entreprendre sont répartis suivant les lots	3
2.5 -	Conditions d'envoi du MAPA	4
2.6 -	Compléments à apporter au C.C.T.P.	4
2.7 -	Variantes	4
2.8 -	Délais d'exécution	4
2.9 -	Délai de validité des offres	4
ARTICLE 3	PRÉSENTATION DES OFFRES	5
ARTICLE 4	JUGEMENT DES OFFRES - ATTRIBUTION	5
ARTICLE 5	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	6
ARTICLE 6	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	6
ARTICLE 7	PROCEDURE DE RECOURS	10
ANNEXE 1	MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT	7
ANNEXE 2	MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE SOUS-TRAITER	8

ARTICLE 1 OBJET DU PRÉSENT MAPA

Le présent MAPA concerne les travaux de mise en accessibilité des locaux la mairie de Liffol-le-Grand pour le compte de la :

Commune de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

Le commencement des travaux est prévu mi-septembre 2017, avec préparation de chantier entre mi-août et mi-septembre.

ARTICLE 2 CONDITIONS DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTE (MAPA)

2.1 - Étendue de la consultation

Le présent MAPA est lancé en lots séparés.

L'appel à candidatures est lancé sous forme de MAPA.

2.2 - Visite avant remise des offres

Afin de juger et d'estimer à leur juste valeur les travaux correspondants, une visite sur place est possible et non obligatoire.

Elle permettra au candidat d'apprécier précisément toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité afin de réaliser les métrés nécessaires.

La visites des lieux est possible les jours suivants : **mardi 18 juillet 2017, jeudi 20 juillet 2017** et le **lundi 24 juillet 2017** aux horaires d'ouverture de la mairie 8h00-12h00 13h30-17h00.

Avant chaque visite, prévenir le secrétariat de la mairie au moins 1 jour avant au **03.29.06.60.25**.

Sur présentation du certificat de visite (annexe 1 du présent règlement de consultation), la personne représentant le maître d'ouvrage complétera ce document à la fin de la visite du site.

Le certificat de visite sera à retourner avec les pièces du présent marché.

2.3 - Maîtrise d'Œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'agence d'architecture MARSAL ROUSSELOT qui est chargée d'une mission de maîtrise d'œuvre de type assimilée à une mission de base au sens de la loi M.O.P.

2.4 - Les travaux à entreprendre sont répartis suivant les lots

Lot n°1 : DEMOLITION GROS OEUVRE
Lot n°2 : MENUISERIES EXTERIEURES
Lot n°3 : SERRURERIES
Lot n°4 : PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS
Lot n°5 : OSSATURES BOIS BARDAGE INTERIEUR
Lot n°6 : MENUISERIES INTERIEURS AGENCEMENTS
Lot n°7 : PORTE AUTOMATIQUE
Lot n°8 : ELECTRICITE VENTILATION

Lot n°9 : PLOMBERIE SANITAIRE
Lot n°10 : CHAUFFAGE
Lot n°11 : CHAPES REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
Lot n°12 : PEINTURES NETTOYAGE

2.5 - Conditions de retrait du dossier de Consultation des Entreprises

2.5.1 Dossier de consultation dématérialisé

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : www.xmarches.fr

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

Fichier	Logicie
.zip	Winzip, 7-zip...
.pdf	Adobe® Reader
.doc ou .xls ou .ppt	Microsoft Office 2000-2003 ou Openoffice
.dwg ou .dxf	Autodesk DWG Trueview

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher du pouvoir adjudicateur au 03.29.06.60.25 Mlle AYAD CELIA.

Le DCE est également disponible sur le site internet de la commune au www.liffol-le-grand.fr rubrique marchés publics.

2.5.2 Dossier de consultation sur support papier :

Le dossier de consultation est remis gratuitement et adressés aux candidats qui en auront fait la demande, par mail, ou courrier, à :

COMMUNE DE LIFFOL-LE-GRAND
Mlle Célia Ayad: celia.ayad-dgs@liffol-le-grand.fr
27 rue de l'Orme, 88350 Liffol-le-Grand
mail: mairie@liffol-le-grand.fr

Les dossiers de consultation des entreprises seront envoyés par mail sous format informatique ou sur support papier.

2.6 - Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

2.7 - Variantes

Les candidats seront obligés de répondre sur la base et variantes précisées au C.C.T.P. Mais pourront, sur dossier annexe, apporter des variantes. Nous rappelons également qu'aucune variante ne doit être additionnée à la proposition de base.

2.8 - Délais d'exécution

Les travaux débuteront mi-septembre 2017. Le planning chantier sera établi suivant les temps d'exécution par tâche transmis par chaque entreprise. La signature de ce planning par le représentant de l'entreprise engage celui-ci à respecter les délais indiqués. Dans le cas contraire des pénalités seront appliquées suivant l'article 3 du C.C.A.P.

2.9 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à six mois à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire les pièces suivantes datées et signées par eux :

- A** - L'acte d'engagement suivant modèle joint à compléter et à signer.
- B** - Le cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) à accepter et à signer.
- C** - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et le cadre de décomposition du prix suivant cadre joint au dossier de consultations et dûment complété et signé.
- D** - Temps par tâches et planning prévisionnel pour les travaux signés
- E** - La liste des prestations que l'entrepreneur envisage de sous-traiter et pour lesquelles il ne peut présenter les sous-traitants effectifs à l'acceptation du Maître d'Ouvrage, en annexe de l'acte d'engagement.
- F** - Attestation d'assurance R.C. et décennale.
- G** - Attestations sociales et fiscales
- H** - Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé
- I** - Copie carte de qualification de l'année en cours.
- J** - Liste de références similaires
- K** - Note méthodologique indiquant :
 - . coordonnées de l'entreprise
 - . intervenants prévus pour la mission : nom, qualifications, expérience
 - . qualifications et certifications des entreprises
 - . les moyens humains et matériels mise en œuvre
 - . caractéristiques des matériels
 - . descriptif des solutions retenues pour la réalisation des travaux (joindre les fiches produits)

ARTICLE 4 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des entreprises se fera sur le meilleur rapport qualité, coût, rapidité d'exécution, références similaires et note méthodologique.

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres.

Une phase de négociation pourra être engagée avec tous les candidats dont l'offre a été classée. A l'issue de cette phase de négociation un deuxième classement sera effectué.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points :

Valeur technique	60
Prix des prestations	40

La valeur technique sera jugée d'après le mémoire technique remis par l'entreprise.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le détail estimatif, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant des autres pièces de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées, seront également rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir du détail estimatif, qui sera pris en considération.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 7 jours francs à compter de la date de réception de la demande du maître d'ouvrage les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 51 du décret n°2016-360 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le maître d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

L'enveloppe portant l'adresse suivante :

Mairie de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350 LIFFOL-LE-GRAND

Avec la mention :

**« COMMUNE DE LIFFOL LE GRAND, TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES
LOCAUX DE LA MAIRIE LOT N°... »**

A l'intérieur :

* Offre pour :
Travaux de mise en accessibilité de la mairie de Liffol-le-

Grand.

Lot n° - (intitulé du lot)
Entreprise : Nom

Comprenant les pièces :
- administratives demandées à l'article 3 du présent R.C.

contre récépissé ou par lettre recommandée avec avis de réception avant le
LUNDI 31 JUILLET 2017 à 12 h 00.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetées, ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

ARTICLE 6 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser par téléphone ou par mail à :

S.A.R.L. d'architecture Marsal Rousselot
Architectes D.P.L.G.
37, rue Jeanne d'Arc
88800 VITTEL
tél. : 03.29.08.23.01 fax. : 09.70.61.64.87
Email : architectes@marsalrousselot.com

Ou

Mlle Célia Ayad
DGS
celia.ayad-dgs@liffol-le-grand.fr
tél : 03.29.06.60.25

ARTICLE 7 : PROCEDURE DE RECOURS

8.1 L'instance chargée des recours est le :

Tribunal administratif de Nancy
5 Place de la Carrière – CO N°20038
54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 17 43 43
Fax : 03 83 17 43 50
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

8.2 L'instance chargée de la médiation est le :

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY Cedex
Tél : 03 83 34 27 71

8.3 Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal administratif de Nancy
5 Place de la Carrière – CO N°20038
54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 17 43 43
Fax : 03 83 17 43 50
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

ANNEXE 1 - CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

**Acheteur : Commune de Liffol-le-Grand
27, rue de l'Orme
88350**

Marché de travaux pour la mise en accessibilité des locaux de la mairie de Liffol-le-Grand.

Je soussigné,.....

certifie que ,.....

,.....

s'est rendue sur le site, le ,.....

afin de visiter les locaux ou les lieux où doivent s'exécuter les prestations.

Fait à

le

Le représentant de la maîtrise d'ouvrage